Royaume du Maroc

Projet de Performance

MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGE DES DROITS DE L'HOMME ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
-DROITS DE L'HOMME-

Projet de loi de finances

2020

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

TABLE DES MATIERES

1ère PARTIE : PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION.....3
1. Présentation succincte de la stratégie.....4
2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020.....9
3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020 par programme.....10
4. Présentation des crédits par projets ou actions.....11
5. Programmation budgétaire triennale.....12
Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs.....14
2ème PARTIE : PRESENTATION DES PROGRAMMES.....16
Programme 125 : DROITS DE L'HOMME.....17
1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales.....17
2. Responsable de programme.....18
3. Acteurs de pilotage.....18
4. Objectifs et indicateurs de performance du programme.....19
3ème PARTIE : DETERMINANTS DES DEPENSES.....28
1. Déterminants des dépenses de personnel.....29
a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours.....29
b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre.....31
c. Répartition des dépenses de personnel.....31
2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action.....32

1ère PARTIE

PRESENTATION DU MINISTERE OU DE L'INSTITUTION

1. Présentation succincte de la stratégie

1.1. Missions du MEDHRP

Le décret n° 2-19-954 du 23 Safar 1441 (22 octobre) 2019 a confié au Ministère d'Etat chargé des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement la mission de l'élaboration et la mise en œuvre de de la politique gouvernementale en matière de défense des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et leur promotion en coordination avec les départements ministériels et institutions concernés, ainsi que la proposition de toute mesure visant à assurer l'entrée en vigueur des conventions internationales sur les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, dont le Maroc fait partie.

a. Le rôle du MEDHRP-département des droits de l'Homme- vis-à-vis des ministères : adopter et assurer la mise en œuvre d'une politique gouvernementale intégrée en matière des droits de l'Homme

Partant de ses attributions dans le domaine des droits de l'Homme, le MEDHRP assure un rôle d'élaboration, de coordination et de suivi de la politique gouvernementale en matière des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Il veille à l'élaboration d'une politique intégrée dans le domaines des droits de l'homme selon une planification stratégique participative, particulièrement à travers l'actualisation du Plan d'Action National en matière de Démocratie et Droits de l'Homme et sa mise en œuvre à partir de 2018, avec la mise en place des mécanismes de suivi, de la mise en œuvre et d'évaluation nécessaires.

b. Le rôle du MEDHRP vis-à-vis des institutions nationales des DH : soutenir les efforts

En vertu de ses attributions, le MEDHRP- département des droits de l'Homme- est appelé à contribuer au renforcement du cadre juridique et institutionnel relatif aux droits de l'Homme, à travers l'accompagnement de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives à la création des institutions constitutionnelles compétentes, l'accompagnement de la création des mécanismes de protection, de doléances et d'équité, conformément aux protocoles facultatifs annexes des conventions internationales. Le ministère et également appelé à contribuer à la diffusion d'une culture des droits de l'homme à travers l'opérationnalisation et le suivi de la mise en œuvre des mesures du PANDDH en coopération avec tous les acteurs concernés. Et compte tenu de l'impact des institutions et instances nationales sur les projets et programmes dans le domaine des droits de l'Homme, le MEDHRP veille à concerter les efforts de manière à permettre le suivi de l'exécution des recommandations et propositions émanant desdites institutions et instances ainsi que leur implication dans les projets et programmes envisagés par le ministère.

c. Le rôle du MEDHRP vis-à-vis de la société civile : développer le partenariat et le renforcement des capacités

Le rôle de la société civile dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Homme est aujourd'hui incontournable, et figure parmi les principaux piliers de toute politique en matière des droits de l'Homme. En reconnaissance de ce

rôle, la nouvelle Constitution a consacré une marge importante d'action à la société civile en matière de participation à l'élaboration des politiques et programmes publics. Le rôle du MEDH porte sur le développement des partenariats avec la société civile et le renforcement de ses capacités, notamment de plaidoyer et d'interaction avec le système international des droits de l'Homme.

d. Le rôle du Ministère vis-à-vis du système international : promouvoir la vision marocaine

Le MEDHRP œuvre, sur le plan international, pour le renforcement de l'interaction et la coopération avec les instances internationales et régionales dans le domaine des droits de l'Homme. Dans ce cadre, le rôle central du ministère consiste à apporter l'expertise nécessaire pour accompagner la diplomatie nationale dans sa mission de renforcement du positionnement du Maroc au sein des organisations internationales, la diffusion et la valorisation des acquis nationaux en matière de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme. A cette fin, le MEDHRP-département des droits de l'Homme- veille à appuyer les domaines d'interaction du Maroc avec le système Onusien et les autres systèmes régionaux des droits de l'Homme.

1.2. Contexte général de l'action du MEDHRP-département des droits de l'Homme-

a. Une évolution forte du système international et un engagement croissant du Maroc

La question des droits de l'Homme occupe une place importante dans les relations internationales, et cette dimension n'a cessé d'évoluer de façon considérable ces dernières années. Cette évolution enclenchée par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, s'est poursuivie par la mise en place d'instruments et de mécanismes pour assurer la promotion et la protection des droits de l'Homme. Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte sur les droits civils et politiques constituent les traités les plus importants, suivis d'un arsenal conventionnel spécifique ou catégoriel (discrimination, torture, disparitions forcées, femmes, enfants, migrants, réfugiés, personnes en situation de handicap, etc.).

Acteur actif sur la scène internationale et engagé à respecter les droits de l'Homme, tels qu'ils sont universellement reconnus, le Maroc poursuit son adhésion aux instruments internationaux des droits de l'Homme, et continue de consolider son interaction avec le système onusien des droits humains.

b. Un contexte régional marqué par des transitions politiques

Les droits de l'Homme ont été au cœur des mouvements de transition démocratique que connait la région arabe. Le Maroc, lancé depuis des années dans des réformes politiques, législatives et institutionnelles, a couronné ce processus de réformes par la mise en place d'une nouvelle constitution consacrant l'Etat de droit et les droits de l'Homme. Ceci fait de l'expérience marocaine un modèle de transition politique pacifique dans la région. Cette situation est réconfortée par le Statut avancé du Maroc auprès de l'Union européenne et le statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Ayant réintégré l'Union africaine en janvier 2017, le Maroc est appelé à adhérer aux instruments africains des droits de l'Homme et à renforcer sa coopération et son interaction avec ses différents mécanismes.

c. Les droits de l'Homme : une priorité pour le Royaume du Maroc

Compte tenu de son engagement substantiel et irréversible sur la voie de la démocratie, de la consolidation de l'Etat de droit et du développement humain durable, la question des droits de l'Homme est une des grandes priorités du Maroc. Initié depuis les années 1990, cet engagement a enclenché un vaste processus de réformes institutionnelles et législatives, renforcé par la justice transitionnelle, l'adhésion au droit international des droits de l'Homme et au droit international humanitaire, et le renforcement du cadre constitutionnel, législatif et institutionnel national relatif à la protection et la promotion des droits de l'Homme.

d. Un cadre institutionnel renforcé pour développer les relations avec les parties prenantes

Le cadre institutionnel national a été renforcé par la création d'institutions de protection et de promotion des droits de l'Homme et par la mise en place d'institutions nationales spécialisées œuvrant dans des domaines relatifs aux droits de l'Homme. Le Maroc dispose aussi d'un tissu associatif très actif dans le domaine des droits humains. A noter également le renforcement du champ institutionnel suite à la création en 2011 de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, investie de prérogatives à même de mieux renforcer le dialogue et la coordination entre toutes les parties prenantes et contribuer à assurer la cohérence entre les différents programmes et projets.

1.3. Objectifs stratégiques du MEDHRP

Les 5 objectifs stratégiques du MEDHRP sont les suivants :

Premièrement- Planification stratégique en matière des droits de l'Homme

- L'actualisation du PANDDH entant que vision stratégique pour la période 2018-2021 afin d'encadrer l'action gouvernementale en matière des droits de l'Homme à travers;
- Le suivi de la mise en oeuvre des recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'Homme.

Deuxièmement- Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques

- Consolider la coordination concernant l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques nationales en matière des droits de l'Homme à travers le PANDDH;
- Contribuer à l'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales des droits de l'Homme ;

- Participer à la promotion de la culture des droits de l'Homme conformément avec les mesures définies par la Plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'Homme.

Troisièmement- Consolidation des mécanismes de protection et de promotion des droits de l'Homme

- Renforcer le cadre institutionnel de protection et de promotion des droits de l'Homme à travers l'accompagnement de la mise en oeuvre des dispositions de la Constitution relatives à la création des institutions compétentes ;
- Accompagner la mise en place des mécanismes de protection au titre des protocoles facultatifs ratifiés par le Royaume ;
- Renforcer l'interaction du gouvernement avec les actions de plaidoyer liées aux violations des droits de l'Homme.

Qatriemement- Dialogue et partenariat avec les acteurs nationaux concernés

- Renforcer le dialogue et la coopération avec les organisations non-gouvernementales marocaines œuvrant pour la protection et la promotion des droits humains;
- Conclure des partenariats et appuyer les organisations de la société civile oeuvrant dans le domaine des droits de l'Homme et le renforcer la participation dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme (PANDDH);
- Renforcer les capacités des ONG nationales, notamment en matière de suivi et de préparation des rapports dans le domaine des droits de l'Homme .

Cinquièmement- Renforcement de la coopération avec les acteurs internationaux

- La consolidation de l'interaction avec les acteurs internationaux, notamment le système onusien des droits de l'Homme ;
- Le renforcement de la participation nationale aux événements internationaux et la présentation de l'expérience marocaine en matière des droits de l'Homme ;
- La défense des justes causes du Royaume, principalement la cause nationale en s'attaquant à l'instrumentalisation politique des questions des droits de l'Homme par les ennemis de l'intégrité territoriale du Maroc ;
- Le renforcement de l'interaction avec les ONG internationales, notamment au niveau du dialogue, interactions et réponses sur leurs rapports sur la situation des droits de l'Homme au Maroc ;
- Le renforcement de la coopération bilatérale avec les ministères et institutions similaires, en vue d'échanger les expériences et les bonnes pratiques développées.

Par ailleurs, il convient de signaler que le déploiement des dispositions du plan stratégique du Ministère d'Etat et la mise en oeuvre effective des programmes et mesures proposés, exige de réunir un ensemble de conditions ayant trait l'organisation interne du Ministère d'Etat et à la relation avec ses partenaires. Parmi

ces conditions, figure la nécessite pour le Ministre d'Etat chargé des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, de disposer d'une organisation efficace, ressources humaines compétentes, ressources financières adéquates avec rationalisation des dépenses, et d'un modèle de pilotage et de gestion. En plus l'impératif de disposer d'un système de communication externe qui renforce la transparence et le partenariat.

- **Focus sur la stratégie du ministère ou de l'institution en matière de genre**

Le PANDDH 2018-2021 constitue la stratégie encadrant l'action du MEDHRP-département des droits de l'Homme-. Il consacre la dimension genre de façon intégré dans l'ensemble de ses composantes, qu'il s'agisse de la démocratie et la gouvernance, des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, de la protection et la promotion des droits catégoriels, ou du cadre juridique et institutionnel des droits de l'Homme. Egalement, ce plan accorde une importance particulière à la protection et à la promotion des droits des catégories les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les migrants…

Le plan d'action comporte deux sous-axes entièrement consacrés à l'égalité des sexes. Le premier vise à promouvoir l'équité, l'égalité des chances et à œuvrer pour la parité (dans le cadre du premier axe : démocratie et gouvernance), tandis que le second vise à promouvoir la protection juridique et institutionnelle des droits des femmes (dans le cadre du quatrième axe : le cadre juridique et institutionnel). A cet effet, il a adopté 29 mesures couvrant les aspects législatifs et institutionnels (22 mesures), les exigences de sensibilisation et de communication autour de ces questions (6 mesures), ainsi que le renforcement des capacités des parties concernées par sa mise en œuvre (1 mesure).

Par ailleurs, les autres composantes du plan d'action comprennent également plusieurs mesures distinctes visant à promouvoir l'égalité des sexes.

Le plan d'action aborde également la question de l'égalité des sexes au niveau des recommandations adoptées en matière de suivi de la mise en œuvre de ses mesures, en particulier la dixième recommandation relative à la poursuite du dialogue sociétal sur certaines questions relatives au code de la famille, y compris l'abrogation de l'article 20 et l'amendement de l'article 175 en édictant expressément la non-déchéance du droit de garde de la mère en dépit de son mariage, l'amendement des articles 236 et 238 pour égaler le père et la mère en matière de tutelle des enfants, l'amendement de l'article 53 en vue d'y introduire la protection effective du mari ou de l'épouse par le ministère public lors du retour au foyer conjugal, et la reformulation de l'article 49 de façon à assurer l'inclusion du concept de « الكد والسعاية».

2. Présentation des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020

- Tableau 1 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général (BG) par chapitre

Chapitre	BG (LF 2019)	BG (PLF 2020)	% PLF 2020/LF 2019
Personnel	12 269 000	16 452 000	**34,09**
MDD	17 000 000	13 174 000	**-22,51**
Investissement	10 200 000	10 200 000	**-**
TOTAL	**39 469 000**	**39 826 000**	**0,9**

- Tableau 2 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du BG,SEGMA et CAS par chapitre

Chapitre	BG	SEGMA		CAS		TOTAL PLF 2020
	PLF 2020	PLF 2020	Transferts ou versements	PLF 2020	Transferts ou versements	
Personnel	16 452 000					
MDD	13 174 000	-	-			
Investissement	10 200 000	-	-			
TOTAL	**39 826 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**39 826 000**

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels au titre de l'année 2020 par programme

- Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme

Programmes	BG (LF 2019)	BG (LF 2020)			% PLF 2020/LF 2019
		Chap. Personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.	
DROITS DE L'HOMME	39 469 000	16 452 000	13 174 000	10 200 000	0,90
TOTAL	39 469 000	16 452 000	13 174 000	10 200 000	0,90

- Tableau 4 : Récapitulatif des crédits prévisionnels par programme et par support budgétaire

Programmes	BG	SEGMA		CAS		TOTAL Projections 2020
	Projections 2020	Projections 2020	Transferts ou versements	Projections 2020	Transferts ou versements	
DROITS DE L'HOMME	39 826 000					39 826 000
TOTAL	39 826 000					39 826 000

4. Présentation des crédits par projets ou actions

Programme 125 : DROITS DE L'HOMME

- Tableau 5 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Budget Général par projet ou action relatifs au programme

	BG		TOTAL
	Chap. MDD	Chap. Inv.	
Pilotage et gouvernance	8 744 000	1 200 000	9 944 000
Promotion et suivi des politiques en matières des droits de l'Homme	2 900 000	3 000 000	5 900 000
Dialogue et partenariat	500 000	6 000 000	6 500 000
Coopération et interaction avec les acteurs internationaux	1 030 000	-	1 030 000

5. Programmation budgétaire triennale

- Tableau 6 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des crédits du budget Général par nature de dépense

	2019 LF	2020 Projections initiales	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
Dépenses de personnel	12 269 000	14 000 000	16 452 000	19 452 000	22 452 000
Dépenses de MDD	17 000 000	19 000 000	13 174 000	14 409 000	14 409 000
Dépenses d'investissement	10 200 000	15 480 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000
Total	39 469 000	48 480 000	39 826 000	44 061 000	47 061 000

- Tableau 7 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 par programme

	2019 LF	2020 Projections initiales*	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
DROITS DE L'HOMME					
Budget Général	39 469 000	48 480 000	39 826 000	44 061 000	47 061 000

- Tableau 8 : Programmation budgétaire triennale 2020-2022 des principaux projets ou actions du budget Général

	2019 LF	2020 Projections initiales*	2020 PLF	2021 Projections	2022 Projections
DROITS DE L'HOMME					
Pilotage et gouvernance	24 259 000	34 664 000	26 396 000	37 951 000	
Promotion et suivi des politiques en matières des droits de l'Homme	6 560 000	6 747 600	5 900 000	7 184 900	

Dialogue et partenariat	6 850 000	8 146 800	6 500 000	9 425 700	
Coopération et interaction avec les acteurs internationaux	1 800 000	3 441 600	1 030 000	3 728 400	

Recueil des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs

Programmes	Objectifs	Indicateurs	Sous-Indicateurs
125: DROITS DE L'HOMME **RP:** Monsieur le Secrétaire Général.	**Obj 125.1:** Suivre la mise en oeuvre du Plan d'action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme (PANDDH)	**Ind 125.1.1:** Taux de réalisation du PANDDH	
	Obj 125.2: Contribuer à l'intégration de la dimension des Droits de l'Homme dans les politique publiques à travers le suivi de la mise en oeuvre des recommandations des mécanismes onusiens des Droits de l'Homme	**Ind 125.2.1:** Taux de mise en œuvre des recommandations onusiens des Droits de l'Homme	
	Obj 125.3: Renforcer les mécanismes de protection des Droits de l'Homme	**Ind 125.3.1:** Taux de traitement des plaintes et des doléances relatives aux violations des droits de l'Homme	
	Obj 125.4: Renforcer le partenariat et le dialogue avec les associations de la société civile et	**Ind 125.4.1:** Nombre de mécanismes de promotion et de protection créés en partenariat	**Ind 125.4.1.1:** Nombre de mécanismes relatifs aux droits de la femme

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

	les institutions nationales	avec les associations de la société civile	**Ind 125.4.1.2:** : Nombre d'associations partenaires ayant intégré l'approche genre
	Obj 125.5: Renforcer les capacités des associations de la société civile en matière d'interaction avec le système international des Droits de l'Homme	**Ind 125.5.1:** Nombre des partenaires de la société civile encadrés	**Ind 125.5.1.1:** Taux de participation des associations des droits de la femme
			Ind 125.5.1.2: : Taux de participation féminine
	Obj 125.6: Renforcer la coopération, l'intéraction et le dialogue avec les acteurs régionaux, intérnationaux et les organisations non gouvernementales en matière des Droits de l'Homme	**Ind 125.6.1:** Taux d'interactions	
	Obj 125.7: Renforcer la gestion et la mise en place de systèmes efficaces de gouvernance	**Ind 125.7.1:** Ratio d'efficience bureautique	
		Ind 125.7.2: Taux de satisfaction des utilisateurs du système informatique	
		Ind 125.7.3: Taux d'accès à la formation	**Ind 125.7.3.1:** Taux d'accès de la femme à la formation
		Ind 125.7.4: Gains relatifs aux actions achat	

Traduction non officielle de la version arabe déposée au Parlement

2ème PARTIE

PRESENTATION DES PROGRAMMES

Programme 125 : DROITS DE L'HOMME

1. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Compte tenu du caractère transversal des droits de l'Homme aux différents programmes gouvernementaux et activités des institutions publiques nationales, des efforts important ont été déployés en matière de l'intégration de la dimension des droits de l'Homme dans les politiques publiques. En sus, l'avènement de la nouvelle constitution a eu pour corollaire, la consécration des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux à pied d'égalité avec les droits civils et politiques. Toutefois, il convient de noter qu'en dépit des efforts déployés pour tenir compte des standards des droits de l'Homme dans la mise à niveau du cadre législatif et institutionnel et le progrès réalisé dans l'intégration des droits de l'Homme dans les politiques publiques, la mise en œuvre effective des principes et des normes des droits de l'Homme exige davantage de sensibilisation des acteurs concernés et leur appropriation de la culture des droits de l'Homme.

Dans le cadre de ce programme, les départements ministériels seront accompagnés dans l'appropriation des mécanismes internationaux et le respect des obligations qui en découlent (élaboration des rapports, mise en œuvre des recommandations) et répondre à leurs demandes d'avis et de conseil dans l'élaboration de projets de textes ou de programmes d'action pouvant avoir des implications sur les droits de l'Homme et le droit international humanitaire.

Vu que la protection et la promotion des droits de l'Homme relève de la responsabilité des différents acteurs nationaux, toutes les composantes de la société, y compris les associations non gouvernementales, les institutions nationales, les universités et les centres de recherche, sont autant concernées et devraient contribuer à cette fin. Également, subsiste le besoin urgent d'adopter une gouvernance visant à soutenir les aspects de consultation, de coopération et de partenariat avec les différents acteurs concernés. En conséquence, ce programme vise à renforcer la capacité des ONG de défense des droits de l'Homme afin de les accompagner dans leurs efforts visant à améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain. Il vise également à promouvoir le dialogue et l'échange avec les institutions nationales.

La Constitution de 2011 a consacré, dans son préambule, l'engagement du Royaume en faveur des droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus. Le Royaume a également poursuivi son adhésion aux conventions internationales sur les droits de l'Homme et le renforcement du dialogue positif avec les organes des traités et les mécanismes de procédures spéciales. Outre, l'engagement positif du Maroc sur la scène internationale, et en tant que partenaire en raison de son statut avancé avec l'Union européenne, il est amené à consolider cette position via le renforcement de son interaction avec le système onusien des droits de l'Homme, les institutions et mécanismes régionaux et les organisations non gouvernementales internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme.

L'objectif principal de ce programme est de développer l'expertise nécessaire pour permettre à notre pays de développer le niveau d'interaction avec le système international et de contribuer activement à ses activités à travers la coordination de l'élaboration des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme et son ouverture sur les institutions internationales et régionales relatives aux droits de l'Homme.

Ce programme s'articule autours de quatre axes :

- Promotion et suivi des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Dialogue et partenariat ;
- Coopération et interaction avec les acteurs internationaux ;
- Pilotage et gouvernance.

- **Focus sur la stratégie du programme en matière de genre**

En raison de l'existence d'un seul programme, le même focus genre de la stratégie du ministère est pris en considération.

2. Responsable de programme

Monsieur le Secrétaire Général.

3. Acteurs de pilotage

- Direction de la Coordination et de la Promotion des Droits de l'Homme;
- Direction du Dialogue et de Partenariat avec les Organisations et Associations Nationales;
- Direction des Etudes Juridiques et de la Coopération;
- Division des affaires administratives et financières;
- Structure Chargée de la communication.

4. Objectifs et indicateurs de performance du programme

(Objectif 125.1: SUIVRE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME (PANDDH

Indicateur 125.1.1 : TAUX DE RÉALISATION DU PANDDH

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	10	55	70	100	100	2022

- **Précisions méthodologiques**

L'indicateur renseigne sur le taux des mesures du PANDDH mises en œuvre par rapport à l'ensemble des mesures inscrites au niveau du plan.

- **Sources de données**

Système d'information de suivi du PANDDH

- **Limites et biais de l'indicateur**

  - Multitude des sources de données ;
  - Insuffisance fonctionnelle du système d'information.

- **Commentaire**

Objectif 125.2: CONTRIBUER À L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES POLITIQUE PUBLIQUES À TRAVERS LE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MÉCANISMES ONUSIENS DES DROITS DE L'HOMME

Indicateur 125.2.1 : TAUX DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ONUSIENS DES DROITS DE L'HOMME

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	20	60	80	85	85	2022

- **Précisions méthodologiques**

Taux d'avancement dans la réalisation des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU), acceptées totalement ou partiellement et qui sont mises en œuvre.

- **Sources de données**

Rapports de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, émanant des départements gouvernementaux.

- **Limites et biais de l'indicateur**

  - La collecte des données dépend principalement du degré d'implication et de réactivités des Départements gouvernementaux ;
  - La pertinence des indicateurs sectoriels fournis dépend de leur disponibilité ainsi que de leur harmonie avec le cadre normatif des droits de l'homme.

- **Commentaire**

Objectif 125.3: RENFORCER LES MÉCANISMES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Indicateur 125.3.1 : TAUX DE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DOLÉANCES RELATIVES AUX VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	100	100	100	100	100	2022

- **Précisions méthodologiques**

Nombre de réclamations traitées / Nombre de réclamations reçues.

- **Sources de données**

  - Document interne.
  - Site web des réclamations.

- **Limites et biais de l'indicateur**

- **Commentaire**

Le ministère reçoit un nombre énorme de réclamations dont une grande partie ne relève pas de ses attributions. Toutefois, le ministère les traite en les réorientant vers l'instance compétente en la matière.

Objectif 125.4: RENFORCER LE PARTENARIAT ET LE DIALOGUE AVEC LES ASSOCIATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES INSTITUTIONS NATIONALES

Indicateur 125.4.1 : NOMBRE DE MÉCANISMES DE PROMOTION ET DE PROTECTION CRÉÉS EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre de mécanismes de promotion et de protection créés en partenariat avec les associations de la société civile		Nombre	0	16	25	30	25	30	2022
sous-indicateurs	Nombre de mécanismes relatifs aux droits de la femme	Nombre	0	8	16	20	15	20	2021
	Nombre d'associations partenaires ayant intégré l'approche genre	Nombre	0	30	30	30	30	30	2021

- **Précisions méthodologiques**

Ni: le nombre de mécanismes, de promotion et de protection des droits de l'Homme, crée du partenariat ¨i¨.

Ni = nombre de mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme crées.

- **Sources de données**

Les données relatives au calcul de l'indicateur trouvent leurs sources dans les conventions de partenariats, les rapports d'activités des associations, les fiches de suivi des projets et dans les rapports de la direction.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur est quantitatif. Il permet de donner une idée sur les résultats du programme sans pour autant, mesurer l'impact qui reste tributaire du bon fonctionnement du mécanisme de promotion et de protection crée.

Pour la mesure de l'impact, une évaluation périodique des programmes de partenariats est à faire.

- **Commentaire**

Dans le cadre de ses programmes, la DDP a adopté la gestion axée sur les résultats comme principe fondamental dans la gestion des partenariats. Cette approche permet de définir les objectifs et les indicateurs de suivi et de résultats (plans d'actions des projets).

Le calcul de cet indicateur doit commencer à partir de la date de réception des associations partenaires de la première partie de la subvention.

Objectif 125.5: RENFORCER LES CAPACITÉS DES ASSOCIATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MATIÈRE D'INTERACTION AVEC LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Indicateur 125.5.1 : NOMBRE DES PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ENCADRÉS

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Nombre des partenaires de la société civile encadrés		Nombre	0	90	180	180	180	180	2022
sous-indicateurs	Taux de participation des associations des droits de la femme	%	0	25	40	45	45	45	2021
	Taux de participation féminine	%	0	30	40	45	45	50	2022

- **Précisions méthodologiques**

Ti: le taux des associations partenaires encadrées annuellement.

Le calcul de cet indicateur doit se faire à partir de la date de démarrage des activités du programme de renforcement des capacités en matière d'interaction avec le système international des droits de l'Homme.

T=∑Ni/N/i (1.....n), Ni étant le nombre d'associations encadrées sur le nombre total (N) des associations qui participent aux activités du programme.

- **Sources de données**

Les données relatives au calcul de l'indicateur trouvent leurs sources dans les plans d'actions régionaux, les conventions de partenariats, les rapports d'activités des associations et les fiches de suivi des projets établis par la direction.

- **Limites et biais de l'indicateur**

Cet indicateur est quantitatif. Il permet de renseigner sur le nombre d'associations encadrées par rapport au total des associations qui participent aux différentes activités du programme sans pour autant renseigner sur la qualité de l'encadrement et l'impact qu'il peut générer et qui reste tributaire de l'engagement des associations partenaires.

Pour la mesure de l'impact, une évaluation qualitative périodique du programme est à réaliser.

- **Commentaire**

Pour la mesure de l'impact, une évaluation qualitative périodique du programme est à faire.

Cet indicateur est subdivisé en 2 sous indicateurs:

- **Taux de participation des associations des droits de la femme:** ce taux permet de rendre compte des associations des droits de la femme ayant bénéficié d'un encadrement. Il permet aussi d'ajuster les modes d'intervention pour assurer une bonne participation des associations œuvrant dans le domaine de la protection et la promotion des droits de la femme aux différentes activités du programme. Il s'obtient par le calcul de la quote-part d'associations des droits de la femme encadrées par rapport au total des associations qui participent aux activités du programme
- **Taux de participation féminine:** ce taux permet de rendre compte de l'effectif de femmes ayant pris part aux activités du programme. Il permet aussi d'ajuster les modes d'intervention pour assurer une bonne représentation des femmes dans les activités du programme. Il s'obtient par la quote-part de l'effectif des femmes ayant pris part aux activités du programme sur le total des participants à la même activité.

Objectif 125.6: RENFORCER LA COOPÉRATION, L'INTÉRACTION ET LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS RÉGIONAUX, INTÉRNATIONAUX ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME

Indicateur 125.6.1 : TAUX D'INTERACTIONS

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	100	100	100	100	100	2022

- **Précisions méthodologiques**

Numérateur : le nombre de requêtes avec interaction.

Dénominateur : le nombre de requêtes d'interaction reçues.

Requêtes d'interaction = communiqués, rapports, questionnaires, contributions….

- **Sources de données**

Correspondances officielles (via le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger ou directement à travers les acteurs concernés).

- **Limites et biais de l'indicateur**

Pluralité des acteurs.

- **Commentaire**

Objectif 125.7: RENFORCER LA GESTION ET LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES EFFICACES DE GOUVERNANCE

Indicateur 125.7.1 : RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Dh/poste	0	6000	7000	5000	4000	4000	2022

- **Précisions méthodologiques**

Le ratio d'efficience bureautique évalue le coût moyen bureautique par poste.

Le numérateur: toutes les sommes de dépenses bureautiques intégrant notamment les achats de PC, les imprimantes, les consommables, les coûts de maintenance des matériels,…..Sont exclus les coûts internet d'accès et d'hébergement,…

Le dénominateur: le nombre de postes bureautiques fonctionnels.

- **Sources de données**

Service du Budget, Comptabilité et Equipement.

Service des Systèmes d'Information et Documentation.

- **Limites et biais de l'indicateur**
- **Commentaire**

Indicateur 125.7.2 : TAUX DE SATISFACTION DES UTILISATEURS DU SYSTÈME INFORMATIQUE

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
%	0	85	80	90	100	100	2022

- **Précisions méthodologiques**

Effectif des utilisateurs satisfaits / Total Effectif utilisateurs enquêtés

- **Sources de données**

Sondage auprès d'un échantillon représentatif des utilisateurs par le remplissage de formulaire électronique

- **Limites et biais de l'indicateur**

  - Indisponibilité des crédits nécessaires pour le renouvellement du parc informatique.
  - insuffisance de la formation du personnel du service des systèmes d'information sur les nouvelles technologies et de son effectif actuel.

- **Commentaire**

Il est capital pour le SSID de disposer d'un système de mesure neutre de la qualité des prestations du service. Des enquêtes seront réalisées régulièrement durant l'année pour le suivi de la satisfaction des usagers .

Indicateur 125.7.3 : TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

		Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
Taux d'accès à la formation		%	0	30	50	60	60	60	2022
sous-indicateurs	Taux d'accès de la femme à la formation	%	0	18	40	50	0	50	2021

- **Précisions méthodologiques**

Le pourcentage de fonctionnaire ayant effectué une formation dans l'année (nombre de bénéficiaires/ effectif total).

- **Sources de données**

  - Les différentes structures du ministère dont les agents bénéficient des formations réalisées dans le cadre du partenariat avec d'autres organismes).
  - Le service de la gestion des ressources humaines.

- **Limites et biais de l'indicateur**

L'indicateur ne reflète pas la réalité d'accès à la formation par population (corps) ; chose qui fait qu'une catégorie de fonctionnaires peut bénéficier d'un nombre d'heure de formation élevée par rapport aux autres, et vis-vers-ça.

- **Commentaire**

L'indicateur démontre l'importance accordée à la formation professionnelle.

Indicateur 125.7.4 : GAINS RELATIFS AUX ACTIONS ACHAT

Unité	2018 Réalisation	2019 LF	2020 PLF	2021 Prévision	2022 Prévision	Valeur cible	Année de la cible
DH	1371804	1000000	800000	800000	900000	1000000	2023

- **Précisions méthodologiques**

La comparaison entre un montant de référence et un nouveau montant obtenu après l'intervention de l'acheteur.

- **Sources de données**

Service Budget, Comptabilité et Equipement

- **Limites et biais de l'indicateur**

L'indicateur est influencé par :

  - Le nombre de marchés passés par année ;
  - La baisse des quantités des travaux, fournitures et services par rapport à la situation initiale ;
  - L'inflation ;
  - Hausse du taux de change des devises pour les fournitures importées de l'étranger.

- **Commentaire**

L'indicateur prendra en compte seulement les marchés exécutés.

3ème PARTIE

DETERMINANTS DES DEPENSES

1. Déterminants des dépenses de personnel

a. Structure des effectifs du personnel de l'année en cours

- Tableau 9: Répartition par échelles/grades

Echelles/grades	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Personnel d'exécution (Echelles 5 à 6 et assimilés)	3	1	4	5,41
Personnel de maitrise (Echelles 7 à 9 et assimilés)	4	16	20	27,03
Cadres et cadres supérieurs (Echelles 10 et plus et assimilés)	28	22	50	67,57
TOTAL	35	39	74	100%

- Tableau 10: Répartition par services

Services	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Services centraux	35	39	74	100
Services extérieurs	0	0	0	0
TOTAL	35	39	74	100%

- Tableau 11: Répartition par régions

Région	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	0	0	0	0
REGION DE L'ORIENTAL	0	0	0	0
REGION DE FES-MEKNES	0	0	0	0
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	0	0	0	0
REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	0	0	0	0
REGION DE CASABLANCA-SETTAT	0	0	0	0
REGION DE MARRAKECH-SAFI	0	0	0	0
REGION DE DRÂA-TAFILALET	0	0	0	0
REGION DE SOUSS-MASSA	0	0	0	0
REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	0	0	0	0
REGION DE LAÂYOUNE-SAKIA EL HAMRA	0	0	0	0
REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	100%

b. Analyse de la structure des effectifs sous le prisme du genre

c. Répartition des dépenses de personnel

Tableau 12: Prévision des dépenses de personnel de l'année 2020 (PLF)

	Dépenses	Effectif
Dépenses permanentes	15 066 891	79
Sorties de service	0	0
Opérations de recrutements	1 314 936	10
Opérations de réintégrations	0	1
Autres dispositions relatives à la révision de la rémunération	0	
Avancements de grades et d'échelons	21 173	
Dépenses du personnel payées par la DDP	16 403 000	90
Autres dépenses du personnel payées par les comptables de la TGR	49 000	
Dépenses prévisionnelles de personnel	16 452 000	

2. Déterminants des dépenses de MDD et d'investissement par programme et par projet ou action

Programme 125 : DROITS DE L'HOMME

❖ Déterminants des dépenses du MDD et de l'investissement

- **Projet 1 : Pilotage et gouvernance**

Le projet « Support et pilotage » est un projet d'appui à l'ensemble des services de du MEDHRP- Département des droits de l'Homme-. Il s'agit essentiellement:

· **Modernisation de la gestion des ressources humaines :**

- Mettre en place un système d'information RH ;
- Actualiser le Référentiel des Emplois et des Compétences ;
- Réaliser un diagnostic quantitatif et qualitatif des RH:
  - Plan de formation;
  - Plan de recrutement;
  - Evaluation des compétences réelles du personnel par rapport à celles requises par le REC (Bilans de compétences)…

· **Amélioration de la gestion budgétaire et comptable :**

- Amélioration des outils de la gestion administrative et renforcement des outils de travail niveau des services du support ;
- La satisfaction des besoins des utilisateurs en matière de la bureautique
- Exécution des projets issus du Schéma Directeur des Systèmes d'Information ;
- Accompagner les structures du Ministère dans l'appropriation des nouveaux référentiels en matière de gestion budgétaire introduits par la LOF ;
- Instaurer une démarche de performance à travers l'élaboration du projet de Performance et du rapport de Performance, en plus l'amélioration de la programmation budgétaire pluriannuelle ;

· **Renforcer l'environnement de contrôle et le dispositif d'audit interne :**

- Atteindre un niveau de contrôle modulé de la dépense en remplissant les critères fixés par le décret sur le Contrôle des Dépenses de l'Etat (CMD) ;
- Renforcer les compétences des structures du Ministère dans la maîtrise de la politique d'achat
- Poursuivre le processus d'informatisation des outils de gestion (gestion budgétaire, gestion des moyens généraux) ;
- Renforcer et optimiser les moyens de travail ;
- Adopter un mode de management par objectif ;

- Clarifier les missions de l'audit interne et du contrôle de gestion.

Documentation et archives :

- Approvisionner la bibliothèque en documents spécifiques et spécialisées dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Abonnement à des bases d'information internationales spécialisées dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Ouvrir la bibliothèque aux utilisateurs en tenant compte des besoins des personnes handicapées ;
- Développer la tenue des archives et archives électroniques.

Œuvres sociales:

Poursuite de de l'appui de l'Association des Oeuvre Sociales du ministère.

- **Projet 2 : Promotion et suivi des politiques en matières des droits de l'Homme**

Ce projet vise à accompagner différents acteurs dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'homme.

Cet objectif vise principalement la mise à jour et la mise en œuvre des dispositifs du Plan d'Action National en matière de Démocratie et Droits de l'Homme , l'intégration de l'approche des droits de l'homme dans les politiques publiques et œuvrer à l'harmonisation de la législation nationale avec les exigences des conventions internationales auxquelles le Maroc est partie.

Compte tenu des engagements du Royaume du Maroc en matière des droits de l'Homme, le gouvernement du Maroc est appelé à franchir un nouveau palier quant à la prise en compte des droits de l'Homme dans les politiques publiques. A cet égard, le MEDHRP envisage d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière des droits de l'Homme et du droit international Humanitaire, de concert avec les départements ministériels et tous les autres organismes publics.

Priorités stratégiques :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action National en matière de Démocratie et Droits de l'Homme ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des Droits de l'Homme;
- Encourager l'harmonisation des textes juridiques par rapport aux dispositions constitutionnelles et aux normes internationales ;
- Contribuer à l'intégration de l'approche droits humains dans les programmes et politiques publics ;

- **Projet 3 : Dialogue et partenariat**

Ce projet vise à renforcer la dynamique de dialogue avec les différentes parties prenantes; institutions nationales, ONG, Parlement, médias et de l'université, via le renforcement du partenariat et la contribution au renforcement des capacités, en particulier des associations de la société civile.

Priorités stratégiques:

- Consolider le partenariat avec les ONG et contribuer au renforcement de leurs capacités ;
- Renforcer la coordination et la coopération avec les institutions nationales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Veiller à l'implication des autres parties prenantes (Média, syndicats, Parlement…) dans la mise en œuvre du PANDDH ;
- Développer le partenariat et la coopération avec l'université et les centres spécialisés dans la recherche et la formation dans le domaine des droits de l'Homme;
- Renforcer les capacités des acteurs engagés pour les droits des femmes et l'égalité.

- **Projet 4 : Coopération et interaction avec les acteurs internationaux**

Dans le cadre de la volonté du Royaume du Maroc à jouer un rôle actif au niveau international, le Ministère est investi d'une nouvelle mission consistant à faciliter l'interaction du Royaume avec les instances spécialisées en matière de droits de l'homme aux niveaux international et régional.

Les priorités stratégiques :

- Le renforcement de l'interaction avec le système onusien des droits de l'Homme ;
- La promotion du dialogue et de la coopération avec les institutions européenne des droits de l'homme ;
- La promotion de l'interaction avec les mécanismes régionaux des droits de l'Homme ;
- L'appui du dialogue et de la coopération avec les ONG internationales ;
- L'encouragement du dialogue et de la coopération avec les universités et centres de recherche étrangers ;
- Le renforcement du dialogue et de la coopération avec les structures similaires.